

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2022, 17h30

## Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2022

**PARIS, FRANCE – 1er avril 2022 – FOCUS ENTERTAINMENT - anciennement Focus Home Interactive - (FR0012419307 - ALFOC).** L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, réunie ce jour au siège social de la Société, a approuvé l'ensemble des résolutions soumises à son approbation, à l'exception de la résolution n° 15, dont le Directoire et le Conseil de Surveillance n'avaient pas recommandé l'adoption.

La présentation du quorum et du résultat des votes par résolution sont consultables sur [le site Investisseur de Focus Entertainment](#).

En particulier, les actionnaires ont décidé la modification de la dénomination sociale de la Société, Focus Home Interactive devenant à compter de ce jour Focus Entertainment, et ce dans un objectif de cohérence en mettant en avant les piliers et valeurs de la société. En effet, la dénomination "Entertainment" porte l'ambition d'offrir aux joueurs du monde entier des expériences uniques avec une ligne éditoriale se démarquant grâce à des concepts innovants, des gameplays alternatifs et des univers originaux qui transcendent les frontières du jeu vidéo.

A également été voté un changement du mode d'administration et de direction de la Société, qui se traduit par le passage d'une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance à une société anonyme à Conseil d'administration et le changement corrélatif des statuts de la Société.

Ont été désignés comme membres du Conseil d'administration :

- La société Neology Holding, ayant pour représentant permanent Monsieur Fabrice Larue ;
- La société Neology Invest, ayant pour représentant permanent Monsieur Romain Heller ;
- La société FLCP & Associés Invest, ayant pour représentant permanent Madame Tiphonie Lamy ;
- La société FLCP & Associés, ayant pour représentant permanent Monsieur Tanguy de Franclieu ;
- Monsieur Frank Sagnier ;
- Madame Virginie Calmels ;
- Madame Irit Hillel.

Les actionnaires ont également décidé, en modifiant l'article 16 des statuts, d'abaisser à 3% le pourcentage du capital ou des droits de vote de la Société dont le franchissement devra être déclaré par l'actionnaire à la Société (au même titre que le franchissement d'un multiple de ce pourcentage) et de prévoir l'application d'une sanction, en cas de non-respect de cette obligation statutaire.

Le Conseil d'administration réuni à l'issue de l'Assemblée Générale, a adopté la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et désigné :

- Monsieur Frank Sagnier, Président du Conseil d'Administration,
- La société Neology Holding, représentée par Monsieur Fabrice Larue, Vice-Président du Conseil d'administration,
- Monsieur Christophe Nobileau, Directeur Général,
- Madame Tiphonie Lamy, Secrétaire du Conseil d'administration.

Ce Conseil a également procédé à l'adoption de son règlement intérieur et à l'examen de l'indépendance de ses membres, au regard des critères d'indépendance fixés par le Code Middlenext, dont il résulte la présence de trois membres indépendants en la personne de Monsieur Frank Sagnier, Madame Virginie Calmels et Madame Irit Hillel.

Le Conseil a également décidé, compte-tenu de la taille de la Société et du nombre d'administrateurs, de ne pas créer de comités autonomes chargés de préparer les travaux du Conseil dans un domaine donné mais d'assurer lui-même les missions spécifiques de ces comités, en se constituant, dans sa formation plénière, selon le cas, en formation de Comité d'audit, en formation de Comité des Nominations et des Rémunération et en formation de Comité RSE. Madame Virginie Calmels a été désignée pour présider les réunions du Conseil d'administration, lorsque celui-ci statuerait en formation de Comité d'audit et en formation de Comité des Nominations et des

Rémunérations. Madame Irit Hillel a été désignée pour présider les réunions du Conseil d'administration, lorsque celui-ci statuerait en formation de Comité RSE.

Lors de ce conseil, il a également été décidé, dans le cadre et les limites de l'autorisation donnée ce jour par l'Assemblée Générale, au titre de sa 14ème résolution, d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions à Monsieur Frank Sagnier, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, dont les conditions d'exercice, liées à la présence de Monsieur Sagnier et à l'évolution du cours de bourse de l'action de la Société, ont été fixées par le Conseil d'administration. Par ailleurs, Monsieur Frank Sagnier a par ailleurs pris un engagement de conservation des actions qu'il détient à ce jour pour une durée liée à celle de l'exercice de son mandat de Président du Conseil d'administration.

A l'issue de ce Conseil, Monsieur Frank Sagnier a déclaré « *Je suis très enthousiaste et honoré de rejoindre Focus Entertainment en tant que Président. La croissance continue du secteur est alimentée par les nouvelles technologies et la multiplication des modes de consommation des jeux, ce qui permet aujourd'hui de proposer une grande variété d'expériences aux nouveaux joueurs, tout comme aux joueurs existants. Focus Entertainment souhaite s'associer aux meilleurs talents du monde entier pour développer et publier des franchises qui raviront toutes les communautés de joueurs. Je suis heureux de participer à cette aventure et espère contribuer, avec les équipes, à la croissance de l'entreprise.* »

Monsieur Christophe Nobileau a ajouté « *Nous nous félicitons que l'ensemble des résolutions proposées par le Directoire aient été largement approuvées par l'Assemblée générale qui s'est tenue aujourd'hui. Cela ouvre une nouvelle ère pour notre groupe, un nouveau nom, Focus Entertainment et une gouvernance plus adaptée et plus réactive. Nous sommes ravis d'accueillir les nouveaux membres qui ont rejoints le nouveau Conseil d'administration, Frank Sagnier, Virginie Calmels, Irit Hillel et Romain Heller, et en particulier l'arrivée de Frank Sagnier qui nous apportera son aide et son savoir-faire dans le monde du jeu vidéo. Enfin, nous remercions tous ceux qui ont contribué à ce qu'est le groupe aujourd'hui.* »

## A propos de Focus Entertainment

FOCUS ENTERTAINMENT est l'un des leaders européens de l'édition et du développement de jeux vidéo. Sa vocation est d'accompagner les studios français et internationaux de premier plan dans le développement, le suivi de production, le marketing, la commercialisation et le financement de leurs projets. Editeur de licences fortes telles que The Surge, Vampyr, ou encore A Plague Tale : Innocence, le Groupe a réalisé en 2020-21 un chiffre d'affaires de 171 millions d'euros en progression de 20% par rapport à la période comparable précédente. FOCUS ENTERTAINMENT réalise 95% de ses ventes à l'international. Retrouvez toute l'information financière de FOCUS ENTERTAINMENT sur [www.focusent.com](http://www.focusent.com)

Pour plus d'informations suivez nous sur les réseaux sociaux

[Twitter](#) - [LinkedIn](#) - [Instagram](#) - [YouTube](#) - [Facebook](#)

## Contacts

### Relations Investisseurs

Laure d'Hauteville  
Tél : + 33 (0) 1 55 26 85 00  
E-mail : [IR@focus-home.com](mailto:IR@focus-home.com)

### Relations presse – FTI Consulting

Emily Oliver  
Rémi Salvador  
Tél : + 33 (0) 1 47 03 68 10  
E-mail : [fhi@fticonsulting.com](mailto:fhi@fticonsulting.com)